

6 – 1. L'expédition au tour du monde de Bougainville.

Décembre 1766 – Brest. Mars 1769 – Saint-Malo

–

Les missions :

- Découverte de terres nouvelles pour la fondation de nouvelles colonies.
- Ouverture d'une nouvelle route vers la Chine pour le commerce.
- Recherche et récolte de plants d'épices (appelés : échantillons dans la lettre de mission) pour l'île de France.

–

Après révision dans les bureaux de la Marine, on aboutit au texte définitif suivant qui fut signé par le roi et par le ministre le 26 octobre 1766.

« Mémoire du Roy pour servir d'instruction au s. de Bougainville, colonel d'infanterie et capitaine de vaisseau pour la campagne, sur les opérations qu'il va faire.

*S.M. ayant fait armer au port de Nantes la frégate la **Boudeuse** et la flûte **l'Etoile** au port de Rochefort pour se rendre aux Isles Malouines, elle a confié au s. de Bougainville le commandement de la frégate la Boudeuse qui doit partir la première. L'intention de S.M. est qu'en partant de Nantes, le s. de Bougainville se rende à la rivière de la Plate pour y joindre deux frégates que S.M. Catholique a fait partir de ses ports d'Europe et qui doivent l'attendre dans ladite rivière.*

Lorsqu'il aura rejoint les deux frégates espagnoles, il les conduira aux isles Malouines et il remettra ces isles aux officiers de S.M. Catholique conformément aux ordres qui en ont été adressés au commandant françois des dites isles et dont il sera remis un double au s. de Bougainville.

Pendant le séjour que le s. de Bougainville fera aux Isles Malouines, il y commandera les François.

Après que le s. de Bougainville aura mis les Espagnols en possession des isles Malouines et que la flûte l'Etoile s'y sera rendue à ses ordres, il en partira avec ses deux bâtiments et fera route pour la Chine par la mer du Sud. Il sera libre de traverser le détroit de Magellan ou doubler le cap de Horn selon que la saison et les vents lui feront préférer l'une ou l'autre route.

En traversant pour se rendre en Chine, il reconnoitra dans l'Océan Pacifique autant et du mieux qui lui sera possible les terres gissantes entre les Indes et la côte occidentale de l'Amérique dont différentes parties ont été aperçues par des navigateurs et nommées Terre de Diemen, Nouvelle-Hollande, Carpentarie, Terre du Qt-Esprit, Nouvelle-Guinée etc.

La connoissance de ces isles au continent étant à peine ébauchée, il est très intéressant de la perfectionner. D'ailleurs, comme aucune nation européenne n'a ni établissement ni droit sur ces terres, il ne peut être que très avantageux pour la France de les reconnaitre et d'en prendre possession si elles peuvent offrir des objets utiles à son commerce et à sa navigation.

Dans cette vue, la partie que le s. de Bougainville doit s'attacher à reconnoitre et surtout depuis les quarante degrés latitude méridionale en remontant au Nord et examant ce qui peut être entre les deux tropiques.

C'est dans ces climats que l'on trouve les métaux riches et les épiceries. Le s. de Bougainville en examinera les terres, les arbres et les principales productions ; il rapportera des échantillons et des dessins de tout ce qu'il jugera pouvoir mériter attention. Il remarquera autant qu'il lui sera possible tout les endroits que pourroient servir de relâche aux vaisseaux et tout ce qui peut intéresser la navigation. S.M. s'en remet à cet égard au zèle déjà éprouvé du s.de Bougainville pour prendre toutes les connoissances possibles.

Aussitôt que le s. de Bougainville aura atterré dans ces lieux inconnus, il aura soin de faire planter en différens endroits des potaux aux armes de la France et d'en dresser des actes de prises de possession au nom de Sa Magesté, sans cependant y laisser personnes pour y former des établissements et il rapportera les procès-verbaux qu'il en aura dressé.

Il dirigera sa navigation de manière à pouvoir partir de Chine au plus tard à la fin de janvier 1768, la mousson ne permettant pas d'en sortir après ce tems là. Le

s.de Bougainville pourra relâcher aux Philippines si la navigation l'exige, il y conduira ses deux bâtiments ainsi qu'en Chine s'il le juge à propos ou bien il fera passer l'Etoile par une route différente de la sienne s'il le croit nécessaire en quittant les terres situées entre l'Equateur et le tropique du Cancer.

S.M. recommande au s.de Bougainville de reconnoître s'il le peut quelque isle à portée de la côte de Chine qui puisse servir d'entrepôt à la Compagnie des Indes pour un commerce avec la Chine.

Le terme de la navigation du s. Bougainville ne devant point excéder deux ans et les événements de sa campagne pouvant exiger qu'il relâche directement à l'Isle de France, S.M. lui laisse la liberté d'aborder ou de ne pas aborder à la côte de Chine. Il se réglera à cet égard sur les circonstances où il se trouvera.

En tout événement, le s. de Bougainville fera son possible pour relâcher à l'Isle de France afin d'y être informé si la paix continue ou si l'on est en guerre avec quelque nation et si S.M. n'y auroit fait passer des ordres pour quelque destination particulière des deux bâtiments.

Dans le cas où le s.de Bougainville jugeroit absolument nécessaire pour son retour en Europe de faire dédoubler ses deux bâtiments, S.M. l'autorise à faire faire cette opération comme aussi à brûler l'un des deux si, dans les mers inconnues, le dépérissement des équipages ou quelque accident le mettoit dans l'impossibilité de naviguer avec les deux et s'il se trouvoit dans quelque port habité, S.M. l'autorise à vendre celui des deux bâtiments qu'il ne seroit point en état de ramener en Europe. Quelque parti que prenne le s.de Bougainville dans l'une ou l'autre circonstance, il fera dresser un procès-verbal de la nécessité et du parti pris. Ce procès verbal sera signé par les officiers et écrivains des deux bâtiments.

S.M. autorise encore le s.de Bougainville à donner dans le cours de sa navigation des gratifications soit en argent, soit en hardes et autres effets embarqués sur lesdits bâtiments aux officiers mariniens et matelots qui le mériteront et à augmenter leur ration s'il le juge nécessaire ou à y faire tels changements que la santé des équipages pourra exiger et l'écrivain de chaque bâtiment les délivrera sur les ordres par écrit du s. de Bougainville.

Telles sont les instructions générales que S.M. a fait expédier relativement aux vues qu'Elle s'est proposées et aux avantages qu'on peut retirer de la campagne

que le s. de Bougainville va faire. S.M. se réserve d'accorder au retour des deux bâtiments les récompenses que les officiers et équipages auront mérité pendant la campagne sur le compte qui sera rendu par le s. de Bougainville de leur zèle et de leurs services.

Fait à Versailles le 26 octobre 1766

Archives Nationales d'outre-mer :

Secrétariat d'État à la Marine. Actes du pouvoir souverain

Amérique du Sud

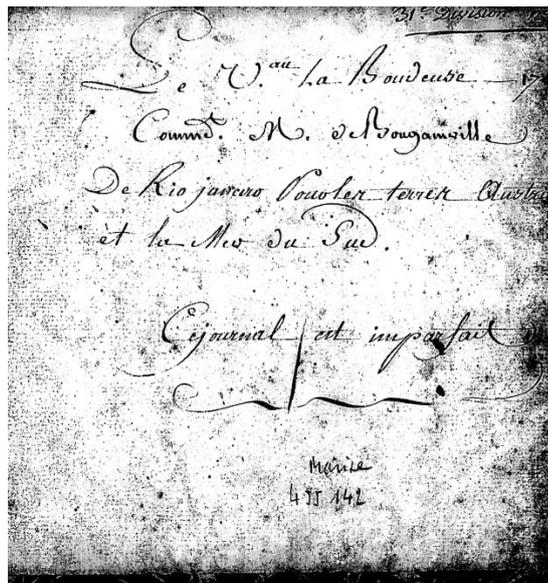
▪ Malouines

Mémoire du roi pour servir d'instructions à Louis Antoine de **Bougainville**, colonel d'infanterie et capitaine de vaisseau, sur la campagne et les opérations qu'il va faire, avec la frégate la Boudeuse et la flûte l'Étoile, armées à Rochefort, à destination des îles Malouines, tout d'abord. (26 octobre 1766)

Code de communication COL A 10
Cote de référence COL A 10 F° 311
Référence Internet ark:/61561/ka455ezy52d

Présentation du contenu

Ordre est donné de remettre les îles aux Espagnols, puis de se rendre en Chine, par l'océan Pacifique, et d'y prospecter et conquérir les terres inconnues [ce mémoire a été publié par Étienne Taillemite dans *Voyages et découvertes. Bougainville et ses compagnons autour du monde, 1766-1769*. Paris, Imprimerie nationale, 1977, 2 vol.] (n° 144).



Le comte Louis-Antoine de Bougainville (1729 -1811) . Notice sur de Bougainville aux Archives Nationales :

« Louis Antoine de Bougainville, officier, né à Paris le 12 novembre 1729 fait d'excellentes études scientifiques. Il a vingt-deux ans lorsqu'il publie un "Traité de calcul intégral".

Il commence dans l'armée comme aide de camp du général Chevert en 1754.

Après un bref séjour à Londres comme secrétaire d'ambassade, il est capitaine au régiment d'Apchon Dragons en 1756, puis est nommé aide de camp de Montcalm.

Promu colonel au début de 1759, il est fait prisonnier lors de la capitulation de Montréal en 1760 et rentre en France au début de 1761.

Passé dans la marine en juin 1763, avec un brevet de capitaine de vaisseau pour la campagne, il crée un établissement aux îles Falkland.

Le 5 décembre 1766, Bougainville quitte Brest sur "La Boudeuse" pour un voyage autour du monde. Il fait en avril 1768 escale à Tahiti, explore très brièvement les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon, la Nouvelle-Irlande et la côte nord de la Nouvelle-Guinée, puis rentre en France et le Cap. Il est de retour à Saint-Malo le 16 mars 1768 et publie en 1771 un récit de son périple.

Admis dans la marine en mars 1770, Bougainville est élu en 1771 à l'Académie de marine.

Nommé commandant du "Guerrier" dans l'escadre de d'Estaing, il participe au combat de Grenade en juillet 1779.

Promu chef d'escadre en décembre 1779, il commande en 1781-1782 l'"Auguste".

Conseiller des ministres pour les questions scientifiques, membre de l'Académie des sciences en février 1789, il reçoit en octobre 1790 le commandement de l'escadre de Brest.

Vice-amiral le 1er janvier 1792, il démissionne en février.

Emprisonné pendant la Terreur, il est libéré après Thermidor et nommé en décembre 1795 membre de l'Institut de France.

Membre de la commission chargée de préparer l'expédition d'Egypte en juillet 1798, sénateur en décembre 1799, membre du Bureau des longitudes, il collabore aux préparatifs de l'expédition confiée à Baudin vers l'Australie.

Comte de l'Empire en 1808, il préside le conseil de guerre chargé de juger les responsables de Trafalgar.

Bougainville décède à Paris le 20 août 1811 ».

http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/eac/?id=FRDAFANOM_EACP000134